



LES COORDONNÉES :

Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle :

Mr Bertrand Gernez au 03.44.49.15.15

Vice-Président de l'Action Sociale :

Mr Sébastien Marie au 03.44.49.15.15

Service Petite Enfance (Halte-Garderie et Relais Assistantes Maternelles) :

Mme Vanessa Rousseau au 03.44.49.63.60
ou par mail à petite.enfance@vexinthelle.com

Centre Social Rural :

Mme Brigitte Gandouin au 03.44.49.01.80
ou par mail C-S-R@wanadoo.fr



Sur la Communauté de Communes
du Vexin-Thelle, nous accueillons votre
enfant porteur d'un handicap



LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Les Assistantes Maternelles Agréé(e)s accueillent le handicap.

Public : de 2 mois et demi à 6 ans

- Des listes d'Assistant(e)s Maternel(le)s Agréé(e)s souhaitant accueillir des enfants porteurs de handicap sont disponibles auprès du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
- Des Assistant(e)s Maternel(le)s Agrée(e)s formé(e)s à l'accueil de l'enfant porteur de handicap et de sa famille
 - Une collaboration étroite avec les services de la PMI
 - Un Protocole d'Accueil Individualisé

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

L'accueil du Handicap au sein de la structure collective de la communauté de communes du VT

Public : de 6 mois à 6 ans

- Un accueil individualisé pour une meilleure adaptation en collectivité
- Un protocole d'accueil mis en place avec le médecin, les parents et la halte-garderie pour définir le handicap et les précautions à prendre
 - La richesse de vivre ensemble et en harmonie
- Une collaboration avec les différents partenaires tels que les centres médicaux spécialisés, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotricien(ne)s...

LE CENTRE SOCIAL RURAL

*Accueillir les enfants porteurs de handicap en
Centre de Loisirs sans Hébergement
Public : de 3 ans à 17 ans*

- Un accueil individualisé* pour une meilleure adaptation à la collectivité
- Protocole d'Accueil avec un accompagnateur, mis en place avec le médecin, les parents et le Centre Social Rural du Vexin-Thelle pour définir le handicap et les précautions à prendre
- La richesse de vivre ensemble et en harmonie
- Découvrir de nouvelles activités

** sous réserve du respect des normes d'encadrement
et des règlements spécifiques à l'accueil des mineurs*

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE

Les Associations sur le territoire de la CCVT ouvrent leurs loisirs
aux enfants porteurs de handicap.

Centre Equestre Les Templiers : 06.23.38.51.94

Sporting Club Judo : 06.33.32.76.26

Tennis Club du Vexin-Thelle : 06.33.99.56.97

Vexin-Thelle Escalade : 06.80.96.10.83

Chaumont Basket Club : 06.07.73.44.44

Golf Rebetz : 06.29.84.01.33

Ecole de musique : 06.61.86.50.13

Pour toute nouvelle adhésion d'associations, vous pouvez contacter le siège de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle à Chaumont-en-Vexin au 03 44 49 63 60